

Réunion à la mairie mardi 19 mai 2020, 18h30 pour évoquer le cas de l'école :

Etaient présents, M.Fouquet, le maire, M. Jamois, 1er adjoint , M. Rossignol, M. Petit et M. Choleau, Mme Berthelot, parents d'élèves, Mme Jacquot, enseignante. M. Delafosse, directeur d'école.

A l'issue de cette réunion un seul compte rendu commun sera validé pour être transmis aux familles ce mercredi 20 mai par mail et sur les différents sites.

- M. le maire a commencé par lire un courrier d'un parent d'élève destiné à l'ensemble des participants.
- Ensuite il a fait le point concernant la garderie mise en place pour aider les familles qui travaillent alors qu'un arrêté municipal a été pris précédemment pour laisser l'école fermée. La fréquentation est de 1 à 6 sachant qu'elle peut recevoir 15 enfants. La mairie conserve le principe d'accueil seulement à partir de la GS pour la semaine du 25 au 29 mai.
- Il a donné les derniers chiffres de l'enquête distribuée aux familles pour une éventuelle ouverture de l'école le 2 juin :

classe	Élèves présents	Eleves qui mangeraient le midi sur place le repas fourni par les familles dans un sac isotherme individualisé et marqué.
TPS PS MS	7	4
GS CP	9	6
CP CE1	14	9
CE2CM1	11	9
CM1CM2	11	8

- Lundi 18 mai le personnel communal a participé à une autre réunion pour envisager la possibilité d'ouvrir l'école en fonction du nombre de personnes disponibles et des tâches ménagères et d'encadrements nécessaires. Les personnes disponibles de l'espace jeunesse et de la cantine sont utilisées pour aider le personnel de l'école. La distribution de feuilles du protocole sanitaire a permis à chacun de voir ce qui devait être accompli pour que les règles sanitaires soient respectées. Ce personnel profite actuellement de la garderie pour tester les gestes barrière ; leur implication est totale. C'est Mme guettier qui prépare les plannings de chacun est en est la responsable. Mais ils sont tout juste assez pour couvrir l'ensemble des tâches.
- La mairie s'engage pour que le personnel ait les produits nécessaires et adaptés ainsi que la formation nécessaire à l'application des gestes et des tâches.
- La garderie est ouverte le matin de 7h45 à 8h50 et le soir de 16h20 à 18h15 ; il manque actuellement une personne le matin pour couvrir les besoins. La mairie recherche un bénévole près à aider. Si quelqu'un souhaite faire acte de candidature, qu'il contatcte la mairie dans les plus brefs délais (lundi mardi jeudi vendredi). La garderie est à nouveau payante au tarif habituel.
- Le repas du midi est pris par groupe : la maternelle 10 enfants mangent dans la classe de PS MS (après le nettoyage des tables) ou dehors. Les élémentaires sont regroupés en deux, l'un va dans la cour pendant que l'autre déjeune dans une des classes ,(les tables auront été désinfectées au préalable, entre les deux groupes et après). Pendant ce temps une partie du personnel devra désinfecter les autres classes.

Si des personnes bénévoles souhaitent aider la municipalité dans ces tâches ménagères le midi ou le soir après la classe, elles peuvent contatcte la mairie, ce qui permettrait d'aider le personnel qui œuvre davantage au quotidien.

- Le ménage est une priorité , c'est de la responsabilité du maire de faire appliquer le protocole sanitaire.

Le directeur signale que les élèves accueillis devront être capable de se gérer seul pour le passage aux toilettes (s'essuyer), le désahabillage et habillage (lacets compris) ainsi que pour respect des gestes barrière. Si l'un de ces critères n'étaient pas respecté il entraînerait automatiquement le retour de l'enfant à la maison.

Le matin, la température devra être prise avant son départ. L'enfant devra aussi être passé aux toilettes. Ses vêtements seront changés quotidiennement.

Il n'y a pas de masque porté par les élèves en maternelle. Dès le CP , l'enfant devra pouvoir gérer le changement du masque si la famille souhaite qu'il le porte mais ce n'est pas une obligation. Si l'enseignant se rend compte qu'il ne l'utilise pas correctement il sera retiré et rangé. Des masques tissus seront distribués à 'entrée de l'école à la demande de la famille (deux par enfant).

Comme les effectifs ne dépassent pas 10 à la maternelle et 15 en élémentaire, les élèves ont classe tous les jours.

Tous les passages aux toilettes seront suivis d'une désinfection systématique de la cuvette, des boutons, de la poignet et du lavabo pour chaque passage. Il y aura donc une personne en permanence disponible pour accomplir cette tâche en élémentaire. En maternelle ce sont les ATSEMS qui le feront aidés par d'autres adultes (les enseignants se chargeront personnellement du nettoyage de leur toilette). Il faut donc que l'enfant soit autonome pour respecter la distanciation d'un mètre pour s'essuyer. Donc des gants changés après chaque utilisation sont mis à disposition pour les personnels de service accompagnants (désision du maire).

Les enseignants et le directeur s'engagent à faire respecter le protocole en appliquant les gestes barrière.

Les récréations seront à horaire décalé comme les entrées et sorties de classe pour ne pas que les groupes se croisent.

Les parents veilleront scrupuleusement à être à l'heure pour respecter le protocole. On n'ouvrira pas aux retardataires.

Les enfants ne pourront pas laisser leur vélo ou trottinette dans l'école.

Le matériel est fourni à la maternelle de façon individuelle (on mettra en place une pochette plastique individuelle pour les retours des travaux à la maison. Pour l'élémentaire, dès le CP, l'élève vient avec son matériel (contrôlé régulièrement par les familles avec le nom dessus). Il n'y a pas de prêt ; chacun repart le soir avec sa trousse.

Chaque enseignant disposer pour sa classe de gel hydroalcoolique (interdit aux enfants) pour son usage personnel, un produit pour désinfecter le tableau et des lingettes jetables.

Chaque élève apporte une bouteille d'eau ou gourde nommée (max 50cl) qu'il pourra remplir personnellement dans la journée. Il doit pouvoir l'ouvrir et la fermer seul.

Les familles qui ont acceptées de remettre leur enfant à l'école recevront des enseignants par mail un mémento à appliquer pour la rentrée des classes.

Conclusion : M. le Maire demande aux participants si l'école peut ouvrir dès le mardi 2 juin au vu des explications données. Tous sont d'accord pour que l'école reprenne.

M. Fouquet prendra un arrêté municipal mercredi 20 mai envoyé à la préfecture stipulant cette ouverture effective.

Fin de la réunion 20h25.

Ce compte rendu sera distribué aux familles par le biais des boîtes mails installées pendant les classes virtuelles et affiché sur les blogs de la mairie et de l'école en accord avec les représentants de parents, la mairie et le directeur d'école.

Si un événement dû à la révélation d'un problème sanitaire, ou à une difficulté organisationnelle survenait, un arrêté de fermeture pourrait être remis en place par le maire.